

DÉPARTEMENT de *Seine et Marne*  
ARRONDISSEMENT de *Fontainebleau*



**COMMUNE DE VILLE SAINT JACQUES**  
**COMPTE RENDU**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 29 juin 2021**

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 13    Présents : 09    Votants : 13 (4 pouvoirs)

**Date de la convocation :**

23 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le 29 juin à 19h30

Le Conseil Municipal de VILLE SAINT JACQUES, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur DUCHATEAU Francis, Maire.

**Étaient présents :**

Messieurs : DUCHATEAU Francis, LOUIS Éric, GOUBIN Patrick, LOUGUET Bernard, PERADON Philippe, MALDINEZ Alain.

Mesdames : CRASSON Sybille, GENTET Sandrine, LE TRON Marion.

**Étaient absents avec pouvoir :**

M. RIFAUT Pascal à M. LOUGUET Bernard

Mme PAJNIC Marie-Pierre à M. LOUIS Éric

Mme ZYLA Sophie à M. PERADON Philippe

Mme De VIGNERAL Elisabeth à M. GOUBIN Patrick

**Secrétaire :** Monsieur LOUGUET Bernard

Le conseil municipal a pris connaissance

**INFORMATIONS DIVERSES**

**I. Les Affaires communales :**

**a) Les commissions et autres thématiques**

**Cadre de vie :**

**Jardin potager** : un premier nettoyage du terrain a été fait avec la pose de claustra et mise en place des ruches par l'apiculteur.

**RD403** : au niveau de la départementale plusieurs contrôles de police sur le trafic poids lourds ont été effectués pour faire respecter l'arrêté DR n°2020-014. De même, des rappels ont été fait sur des stationnements illicites à l'entrée du village (Arrêté municipal 41-2020)

**Incivilités** : avec l'approche de l'été, constat est fait d'un nombre croissant d'incivilités en temps tout genre : stationnement, dépôts sauvages, 2 roues bruyants, sens interdit, .... nécessitant l'envoi de courriers aux intéressés et d'actions de la police.

Plan d'eau et Biodiversité : phase des périodes d'observation opérées par l'Association des Naturalistes de la Vallée du Loing (ANVL) et d'actions participatives ciblées : place de l'église, exposé à l'école du Cormier, ballade avec conférencière, .... via le Syndicat de chasse et l'ANVL

Rencontre à prévoir en septembre avec les carriers (GSM) pour aborder la thématique « gestion du plan d'eau ».

### Travaux et entretien :

- Risque de fermeture de l'église pour non-conformité « sécurité » : rencontre sous-préfecture annulée – actions à mener et point des avancées à fournir au SDIS.
- Place de l'église : rencontres du CAUE77 Conseil Architecture Urbanisme Environnement (reprise des travaux après la période COVID) et de l'Architecte des Bâtiments de France (église et place) ; le cahier des charges communal commence à se préciser

### Associations :

Reprise de certaines activités associatives avec les journées du 19 et 26 juin et 13 juillet  
Une réunion est prévue fin août début septembre pour organiser la reprise générale des activités.

## b) Fonctionnement interne

### Crise Sanitaire (COVID 19) :

Fin du confinement, du couvre-feu et du port du masque à l'extérieur

Arrêt du centre de vaccination de Thomery fin juillet, le relais est pris par les pompiers SDIS sur Fontainebleau.

### Effectifs « agents » :

- Rencontre avec l'Association Intermédiaire « ODE » Orientation Développement Emploi pour la mise à disposition de personnel aux collectivités : à étudier pour épauler notre agent technique sur certaines activités et aussi à l'école (remplacement de personnel)
- Appui secrétariat : comme prévu suite au débat d'orientation budgétaire, la recherche d'un mi-temps pour renforcer le secrétariat devrait aboutir avec le recrutement prévu en CDD d'une personne en recherche d'emploi du village.
- Notre stagiaire en reconversion professionnelle a intégré le 1<sup>er</sup> juin un poste sur la communauté de communes.

### Elections 2021 :

Bon déroulement des opérations de vote des scrutins départementaux et régionaux

Mais des difficultés à constituer les équipes d'assesseurs pour les 2 bureaux ; recours à des volontaires externes que nous remercions vivement.

Grand merci à nos agents municipaux pour la phase préparatoire de ces deux élections.

## **II - Les Affaires intercommunales**

### Communauté de communes Moret Seine et Loing :

- Enquête consommation MSL/CCI : questionnaire anonyme dans le dernier magazine de la CCMSL (15 juin/15 septembre) sur les habitudes de consommation sur le territoire de la CC et les attentes de la population pour orienter l'aménagement du territoire.

- Centre Aquatique du Grand Jardin à Moret : ouverture en rodage en juin et complète en juillet ; brochure disponible en mairie ; Inauguration le 11 septembre 2021.

- Vaccination : Fermeture du centre de Thomery fin juillet après la 2<sup>ème</sup> injection (plus de 12000 vaccinations dont 240 pour Ville Saint Jacques) ; orientation vers le méga centre ouvert à Fontainebleau et tenu par le SDIS.

A partir de maintenant passer par Doctolib pour toute demande de vaccination

Projet « Jeunes de VSJ » : qui a retenu l'attention de MSL (Espace des Habitants) et est intégré à un appel à projet pour les actions « jeunes » auquel MSL répond et permettra d'obtenir un soutien financier et un appui « conseil et animation ».

Les « jeunes de VSJ » participeront à l'Estivale MSL du 2 juillet prochain à L'Espace des Habitants de Villemer.

Entreprises de la commune : rencontre le 8 juin avec l'aménageur économique de MSL pour présenter la ressource « entreprises » de la commune et établir la passerelle entre MSL et la commune sur cette thématique ; quelques actions sont envisagées.

Pour information, vente de stylo produit par l'Atelier de JP (Jean-Pierre THONIARD) à l'Office du Tourisme de Moret

Démarche Contrat de Relance et de Transitions Ecologique CRTE : (pour obtention de subventions de l'Etat en 2022) : remontée d'un programme de travaux d'Eclairage public avec montage avec le syndicat des énergies SDESM + Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

Réseau Fibre Optique : arrivée commerciale des opérateurs institutionnels (Orange, Bouygues, ...), en complément des 6 autres opérateurs plus petits, visible dans le village (branchement chez les particuliers)

### SI des Ecoles Ville Saint Jacques – Noisy Rudignon :

- Suppression d'une classe sur le RPI à la rentrée 2021 : avec une mobilisation des parents et représentants des parents d'élèves avec une manifestation le vendredi 25 juin contre cette fermeture de classe. Des articles dans la presse ont été publiés.

- Conseil d'école le 28 juin en présence de la future directrice : Mme MASSART

- Rentrée des classes : 02 septembre 2021

### SIDASS (assainissement) : STEP (station d'épuration) de Ville Saint Jacques

Travaux en cours et délais tenus : bassin aération, clarificateur, silo à boue

Evolution du projet pour hygiénisation des boues : 108K€HT (compartimentage du silo à boues)

Modification du Génie Civil & canalisations pour prévenir une éventuelle interdiction de l'épandage agricole au profit d'une filière « compostage » par déshydratation des boues : 158 K€HT (choix d'une mesure minimaliste et évolutive)

Conséquence : fin des travaux de la STEP décalée de mars à mai 2022

### SDESM (énergie, éclairage publique) :

- Subventions 2021 auprès du SDESM et de l'ETAT via le DSIL : subvention DSIL non obtenue ; nécessité de reprendre le projet avec Maître d'œuvre le SDESM comme en 2020
- Rencontre SDESM pour diagnostic énergétique des bâtiments communaux (voir délibération)
- Pour information : adhésion les communes de Fontenay-Trésigny, Montereau-Fault-Yonne et Saint Pierre lès Nemours au SDESM (délibération N° 01/2021 de notre commune)

### SIRMOTOM (déchets ménagers) :

- Emplacement des futurs containers « verre » et « papier » à revoir dans la partie « haute » du village ; rencontre avec le technicien du SIRMOTOM à programmer pour retravailler le projet

## **Agendas :**

### Juillet à septembre :

- L'Estivale Moret Seine et Loing (MSL) à l'Espace des Habitants de Villemer :  
le 2 juillet de 18h à 22h
- La Printanière : randonnée pédestre MSL le 11 juillet
- Festival du patrimoine Conseil Départemental 77 & Moret Seine et Loing les 9, 10 & 11 juillet sur le thème : « les trois mousquetaires »
- Le 13 juillet « fête nationale » organisée par le comité des fêtes sur la place de l'église
- Commémoration des Oblats le 25 juillet à La Brosse Montceaux
- Fête des associations rurales via CCMSL le 5 septembre à Nonville
- Inauguration le 11 septembre du Centre aquatique du Grand Jardin à Moret de 10h à 18h
- Réunion Groupe de Partenariats Opérationnels GPO avec la Police Nationale à Ville Saint Jacques le 15 septembre à 14h30
- Nettoyons la nature de 25 septembre 2021 en partenariat avec le centre LECLERC : lieu à définir

Pour plus de détails, vous pouvez consulter le guide « Un été en Seine et Loing » de Moret Seine et Loing (en mairie, à la bibliothèque et sur le site internet de la communauté de communes)

## **POUR DÉLIBÉRATIONS**

### **Délibération : 17-2021 : SEDESM - Convention d'adhésion au dispositif Conseil en Energie Partagé**

Considérant que la commune de Ville Saint Jacques souhaite utiliser le service Conseil en Energie Partagé du SDESM ;

Considérant que le service CEP est de 1€/habitant pour 3 ans ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

**DÉCIDE :**

- **DE SOLLICITER** le SDESM au travers de son service de conseil en énergie partagé
- **D'AUTORISER** le maire à signer la convention d'adhésion au dispositif de conseil en énergie partagé.
- **D'AUTORISER** le maire à signer le mandat d'autorisation du SDESM et de son prestataire pour récupérer les données énergétiques de la commune.

### **Délibération 18/2021 : Avis sur la compétence PLUI**

Vu l'article 136 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Renouvelé (ALUR) modifie dans son article 136 les dispositions du Code des Collectivités Territoriales relatives aux compétences des communautés de communes.

Cette loi prévoit le transfert de droit aux communautés de communes de la compétence « Plan Local d'Urbanisme » PLU, à l'expiration d'un délai de trois ans après adoption, tout en apportant une exception dans le cas où « au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population » s'y opposent dans les trois mois précédant la date d'entrée en vigueur de ce transfert, soit le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 modifiant la date de transfert automatique de la compétence en la reportant au 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la commune conserve sa compétence en matière d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, **S'OPPOSE** au transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme » à la communauté de Communes Moret Seine et Loing.

### **Délibération 19/2021 : Indemnités horaires pour travaux supplémentaires**

**Considérant** que le personnel communal peut être appelé, selon les besoins du service, à effectuer des heures complémentaires dans la limite de la durée légale du travail et des heures supplémentaires au-delà de la durée légale de travail sur la demande de monsieur le Maire,

**Considérant** l'avis favorable du comité technique en date du 26 avril 2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, **DÉCIDE :**

**L'instauration de l'indemnité pour travaux supplémentaires**

## **Délibération 20/2021 : Taux de promotion pour les avancements de grade**

Le maire rappelle à l'assemblée que conformément au 2ème alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents « promouvables » c'est-à-dire remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La loi ne prévoit pas de ratio plancher ou plafond (entre 0 et 100%)

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade, à l'exception des grades relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

### **VU l'avis favorable du Comité Technique en date du 26 avril 2021**

Le maire propose à l'assemblée de fixer partir de l'année 2021 le taux suivant pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

- Le ratio pour l'avancement des fonctionnaires de la collectivité au grade supérieur est fixé comme suit :

**le ratio commun à tous les cadres d'emplois est fixé à 100 %.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ADOPTE**, à l'unanimité des présents et représentés, la proposition ci-dessus.

Fin de la réunion de conseil : 21h30.